

La Gazette de Vallabrix



N° 66

LE MOT DU MAIRE

La gazette de l'hiver sort cette année tardivement. Le mois des vœux étant passé, je me tourne donc résolument vers l'avenir avec les projets pour le long terme et les activités qui vont animer le village dès les beaux jours revenus.

Le projet école a mobilisé les élus au cours de l'automne : choix de l'architecte, réunions de la commission école, montage des dossiers de subvention. En page intérieure de la gazette, vous découvrirez les plans de la future école qui seront également présentés en réunion publique. Il y est question aussi du financement de ce projet qui est le plus ambitieux de notre mandat : c'est aussi le plus attendu par les familles parce qu'il apportera un changement important dans la qualité du service rendu à la population.

L'aménagement de l'école sur l'emplacement des locaux actuels s'intègre dans un plan d'urbanisme qui va relier le futur quartier Bouyer avec le centre du village. La création de cet ensemble urbain paraît aujourd'hui possible, ce qui va donner au village une perspective de développement. L'urbaniste de l'EPF (Etablissement Foncier Languedoc Roussillon) a esquissé ce que pourrait être un aménagement optimal, qui comprendrait, outre le secteur Bouyer, celui de la cave coopérative. Projet à découvrir également dans les pages intérieures de la gazette.

La déchetterie que le SICTOMU a construite sur notre village sera bientôt ouverte au public, vous serez invités à son inauguration. Avec ce nouvel équipement, la récupération des objets et matériaux en fin de vie sera facilitée. Nous pouvons espérer que les dépôts sauvages disparaîtront et que la qualité de notre environnement s'améliorera.

C'est aussi pour améliorer la qualité de notre environnement que la mairie s'est engagée, au côté des associations, dans une procédure contre les arrêtés préfectoraux de 2013 et de 2015 qui autorisaient l'enreprise Fulchiron à exploiter la carrière de Vallabrix et à étendre son activité sur ST-Victor dans des conditions qui n'étaient pas satisfaisantes sur le plan environnemental. Cette gazette nous permet de faire un point sur le déroulement de l'affaire.

Dans la gazette 65, nous avons présenté le projet photovoltaïque que nous commençons à mettre en chantier avec la société Altergie. Si les projets momentanément suspendus par la CRE (commission de régulation de l'énergie) devaient à nouveau être autorisés, nous reprendrions les opérations que nous avons engagées avec la signature de la promesse de bail (juin 2016).

Le conseil municipal a délégué l'organisation des activités culturelles à une commission culture qui réunit des membres des associations du village et des particuliers désireux de s'investir dans ce domaine. La commission a élaboré le calendrier des animations prévues au printemps et pendant l'été 2017. A vos agendas !

Les mois qui viennent vont être ponctués par les élections. J'encourage tous les Vallabrixois à participer aux scrutins (présidentiel, législatif). Je rappelle aux plus jeunes qu'à partir de 18 ans, ils sont inscrits d'office sur les listes électorales de leur commune.

En 2017, avec le conseil municipal, j'agirai pour que le village continue à se développer de façon harmonieuse.

INFORMATIONS PRATIQUES

SECRÉTARIAT - HORAIRES D'HIVER

Lundi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mercredi de 13h30 à 18h30
Vendredi de 8h à 11h

Tél. : 04 66 22 58 12
Fax. : 04 66 22 01 48

Courriel : mairie.vallabrix@wanadoo.fr

SITE : www.vallabrix.com

ÉTAT CIVIL

Le 30 janvier 2017
Naissance de Anaë, Audrey, Julie GIRAL
à Bagnols-sur-Cèze

PRÉJUDICES

Nous aurions aimé que cette gazette centrée sur le projet de l'école, sur le développement du village et les nombreuses activités qui l'animent ne contienne pas de note négative. Mais la vie d'une collectivité, comme celle des individus, est parcourue de tensions et l'agressivité peut s'y manifester plus ou moins brutalement.

Nous ne confondons pas les débats, parfois vifs mais directs et ouverts, propres à la vie démocratique, avec ces agissements qui prennent la forme de vandalisme ou de diffamation et que nous voulons porter à la connaissance de tous.

Les actes dont il est question concernent les biens de la commune : aux premiers jours des vacances d'hiver, nous avons constaté que le grillage du nouveau stade était largement cisailé et que les serrures du portail et du préfabriqué de l'école étaient inutilisables. Cette petite délinquance n'est pas sans conséquence : risque d'accident, coût pour la collectivité.

Elle cible aussi des habitants qui ont vu, moins récemment, leur véhicule endommagé voire détruit sur le parking du foyer. La gravité des faits nous avait amené à réunir parents et jeunes du village pour établir un dialogue en soulignant la portée des actes commis.

Vandalisme et diffamation : le maire, personne publique, est toujours très exposé. Ce n'est pas la première fois que le maire est mis en cause par des courriers anonymes dans notre village. Le dernier date du 30 novembre 2016. Il a été envoyé par mail à l'issue du jugement sur la carrière à une série de destinataires de Valabrix et de l'Uzège. Le maire y est largement diffamé, voire insulté. Voilà pour la réputation. Quant à ses biens, une dizaine d'oliviers sciés et abandonnés sur le terrain, cela démontre le niveau de bêtise et de bassesse que peuvent atteindre ces actes de malveillance.

Le conseil municipal



ÉLECTIONS

Élection	Date (ou année)	Durée du mandat
Présidentielle	1er tour : 23 avril 2017 2nd tour : 7 mai 2017	5 ans
Législatives	1er tour : 11 juin 2017 2nd tour : 18 juin 2017	5 ans
Européennes	2019	5 ans
Municipales	2020	6 ans
Départementales	2021	6 ans

FINANCES

RÉSULTATS DU BUDGET COMMUNAL 2016

Le compte de gestion de 2016 étant disponible, nous pouvons vous donner le montant des dépenses supportées par la commune au cours de l'année écoulée.

BUDGET COMMUNAL

EN FONCTIONNEMENT

En 2016, la commune a dépensé en fonctionnement la somme de **296 463 €** pour un montant autorisé de 369 501 €.

Les principaux postes sont les suivants :

- Les charges de personnels se sont élevées à **102 175 €** pour un montant ouvert de 132 750 €.
- Pour les charges à caractère général, le montant des crédits consommés s'élève à **82 209 €** pour un montant ouvert de 116 351 €. Dans ce chapitre, on trouve l'électricité (16 907 €), la maintenance (10 108 €), la téléphonie et frais postaux (7 103 €).
- Le reversement au SIRP est de **72 000 €** et au SDIS de 7 938 €.
- Les intérêts correspondants aux emprunts s'élèvent à **8 738 €**.

EN INVESTISSEMENT

La commune a investi la somme de **270 478 €** en 2016, somme répartie comme suit : 112 609 € pour la réfection des chemins ruraux et 109 118 € pour les travaux sur la D5. La commune a remboursé 19 531 € de capital sur les emprunts.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

EN EXPLOITATION

La commune a encaissé la somme de **117 200 €** correspondant à la vente d'eau, à la redevance d'assainissement collectif et aux diverses taxes.

Les dépenses se sont élevées à **50 826 €**.

Les principaux postes sont l'énergie (5 479 €), l'entretien et réparation (16 394 €), le reversement des taxes perçues par l'agence de l'eau (11 938 €) et les intérêts d'emprunts (16 619 €).

Le budget exploitation est largement excédentaire, **cet excédent viendra combler le déficit du budget investissement.**

EN INVESTISSEMENT

Les recettes se limitent aux subventions et au remboursement de la TVA. En 2016, elles se sont élevées à **26 190 €**.

Les dépenses ont atteint la somme de **61 923 €** dont **44 802 €** de remboursement de capital sur les emprunts.

OÙ VONT VOS IMPÔTS LOCAUX ?

En 2016, les contribuables de Vallabrix ont payé la somme de 336 983 € au titre des quatre taxes. Cette somme est répartie entre la commune, le département et la communauté de Communes Pays d'Uzès de la façon suivante :

Au titre de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti, la commune a reçu la somme de **140 200 €** ce qui représente 41,6% des impôts locaux.

Le département a perçu la somme de **96 661 €** qui représente 28,4% des impôts collectés. Enfin, la communauté de communes a récupéré la somme de **101 092 €** dont 50 447 € au titre de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) reversée au SICTOMU.

Chaque collectivité doit assumer des compétences imposées par la loi.

La commune a la charge des bâtiments communaux dont les écoles, des services autour de l'école (cantine et garderie), des activités périscolaires, des équipements sportifs et culturels, de la voirie et des chemins ruraux, de l'éclairage public, de l'eau et de l'assainissement collectif, de l'urbanisme.

La communauté de communes gère la petite enfance et l'enfance jeunesse, les équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire, l'assainissement non collectif, la collecte des

déchets, les DFCI, les sentiers de randonnées, le tourisme et le développement économique.

Le département gère les routes, les cours d'eau, les transports scolaires, les collèges, l'action sociale et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

L'action sociale du département, dont le coût financier représente en moyenne plus de la moitié de son budget de fonctionnement, concerne principalement :

- l'enfance : aide sociale à l'enfance (ASE), protection maternelle et infantile (PMI), adoption, soutien aux familles en difficulté financière ;
- les personnes handicapées : politique d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap (loi du 11 février 2005) ;
- les personnes âgées : création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile (allocation personnalisée d'autonomie) ;
- les prestations légales d'aide sociale : gestion du revenu de solidarité active ;
- la contribution à la résorption de la précarité énergétique.

DÉMOGRAPHIE GARDOISE

Avec 742 441 habitants, notre département continue de voir sa population augmenter régulièrement avec une croissance moyenne de 1,05 % par an.

Nîmes est la ville la plus peuplée avec 154 013 habitants, Causse Bégon est le village le plus petit avec 12 résidents.

C'est encore et toujours à Nîmes et dans sa périphérie, en Gardonnenque ou en petite Camargue, que l'on assiste aux plus fortes évolutions, quand l'essoufflement se poursuit dans certaines zones cévenoles ou dans le bassin rhodanien.

Vallabrix avec 407 habitants se classe à la 242^{ème} position sur les 353 villages gardois.

PONT DU GARD

L'établissement public de coopération culturelle (EPCC) du Pont du Gard a fixé de nouvelles modalités d'accès au site du Pont du Gard pour les gardois.

Désormais, il ne sera plus question d'une carte d'abonnement par foyer mais d'un accès gratuit par personne sur présentation d'une pièce d'identité et d'un document justificatif du domicile dans les communes gardoises partenaires. Ces documents seront à présenter par les résidents à l'accueil du site.

La commune de Vallabrix a pris une délibération pour que vous puissiez bénéficier de ce dispositif.

Bernard Rieu

BILAN ÉLECTRIQUE SUR VALLABRIX

Le réseau haute tension (supérieur à 60 000V) s'étend sur une distance de 8 km sur la commune de Vallabrix. La longueur du réseau basse tension est de 7,4 km. La moitié du réseau HTA et BT est souterrain.

Le nombre de postes haute tension/basse tension sera de 4 en comptabilisant le poste qui va être installé au niveau du chemin de St -Victor et qui permettra d'alimenter la bergerie de Reynald Vaubrun et le hangar de Denis Gouffet.

Il y avait 259 abonnés sur la commune en 2015 pour une énergie consommée de 1 609 MWH soit 1 609 000 KWH (énergie produite par une tranche de centrale nucléaire pendant 2 heures). Ce qui revient par client et par an à 6212 KWH soit 17 KWH par jour.

Bernard Rieu

CARRIÈRE

RECOURS DE LA COMMUNE CONTRE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 24 JUILLET 2013 UN JUGEMENT FAVORABLE

A la suite des associations environnementales, la commune avait déposé en juillet 2014 un recours contre l'AP du 25 juillet 2013. L'affaire a été jugée au Tribunal administratif le 8 novembre 2016. Contre l'avis du rapporteur, le juge a donné raison aux plaignants.

Il a justifié sa position en invoquant notamment :

1) l'intérêt à agir de la commune contesté par Me Fontaine, l'avocate de la société Fulchiron :

« considérant que, contrairement à ce que soutient la société Fulchiron, la commune de Vallabrix, voisine de la zone d'exploitation, justifie en tant que telle, d'un intérêt à agir » (extrait Jugement TA, p.6)

2) l'insuffisance de l'étude d'impact concernant l'envol des poussières, ce qui entraîne deux conséquences :

- les populations touchées par ce phénomène ne sont pas suffisamment informées,
- l'arrêté préfectoral ne prévoit pas de mesures compensatoires suffisantes au regard du code de l'environnement.

Le juge a donc prononcé l'annulation de l'arrêté de 2013 et enjoint la société Fulchiron à produire une nouvelle étude d'impact dans un délai d'un an à partir de la date du jugement. Sur la base de cette étude, le Préfet prescrira de nouvelles mesures compensatoires. L'entreprise est autorisée à poursuivre son activité pendant cette période.

Il a condamné l'Etat à verser la même somme à

TRAVAUX SUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Les travaux d'enfouissement des lignes sur la partie rénovée de la RD5 se sont achevés le 10 février avec la dépose des poteaux électriques : à peine disparus du paysage, on oublie déjà leur raideur au bord de la chaussée, inesthétique et facteur de risques.



l'association VITAE et à la commune, soit 1 200€. D'ores et déjà, le Préfet a publié un nouvel arrêté qui tient compte de ce jugement (16 /01 /2017). Dans son article 1, il stipule :

« La société FULCHIRON INDUSTRIELLE (...) est mise en demeure pour la carrière, l'installation de traitement de matériaux et les installations annexes qu'elle exploite sur les commune de Vallabrix (...) et de Saint-Victor des Oules (...) de régulariser sa situation administrative :

- soit en déposant un dossier de demande d'autorisation auprès des services compétents de la Préfecture du Gard ;
- soit en cessant ses activités et en procédant à la remise en état prévue à l'article L512-6-1 du code de l'environnement. »

La société Fulchiron a fait appel du jugement auprès du TA de Marseille. L'affaire est donc relancée mais ne sera examinée qu'après la mise en application du jugement du TA de Nîmes.

D'ici là le recours contre l'AP complémentaire du 11/08/2015 que nous avons également contesté, aura donné lieu à un autre jugement. Je rappelle que cet arrêté pris sans étude d'impact préalable au prétexte qu'il ne contenait « pas de modifications substantielles » des conditions d'exploitation, autorisait l'entreprise à extraire 1 300 000 m³ supplémentaires sur la durée de l'exploitation et lui laissait 10 ans pour réhabiliter la partie Est de la carrière.

Odile Pernin-Vidal

URBANISME

PLAN D'AMENAGEMENT URBAIN EN 3 SECTEURS MAIRIE- ECOLE BOUYER - CAVE COOPERATIVE

Lors de la réunion publique du 12 octobre, Monsieur Meutrot, est venu présenter à la population l'esquisse réalisée par l'urbaniste de l'EPF LR, Mme Garcez.

Ce schéma vise à donner une vue d'ensemble du développement de l'agglomération à la jointure entre le nouveau et l'ancien village. Il n'est qu'indicatif et sera amené à évoluer.

- L'école construite sur l'emplacement des locaux actuels, derrière la mairie, est reliée à la D5 par une voie à sens unique permettant de sécuriser les déplacements doux (piétons, vélos). Contrairement à ce que montre le dessin, il n'y aura pas de bâtiment construit sur le parking dont l'espace sera laissé libre.
- La voie de dégagement au sud de l'école a fait l'objet d'une étude par un géomètre. Pour renforcer la cohérence et la solidarité des différentes zones, l'accès au secteur Bouyer est à concevoir dans la continuité de la voie, après l'intersection avec la D5.
- Le quartier Bouyer sera construit sur 1,5 ha. C'est moins que la surface prévue à l'origine dans le PLU. L'urbaniste a pris comme limite de référence l'allée cavalière du château. Des jardins partagés complètent au sud ce quartier ainsi qu'une voie bordée de places de parking ombragées. Dans trois zones d'habitations plus ou moins denses sont répartis une trentaine de logements.

- Au-delà de Bouyer, l'EPF envisage d'acquérir la cave coopérative et les terrains attenants, opération qui permettrait d'élaborer un projet d'ensemble sur l'espace de la cave.

LES AVANCÉES :

- L'indivision Desplans qui contestait le PLU de la commune n'a pas obtenu gain de cause en appel devant le tribunal de Marseille. Le tribunal a jugé que notre PLU n'était pas entaché d'illégalité.
- Les négociations entre l'EPF et l'Indivision Desplans ont avancé. On s'achemine vers la vente du terrain à l'EPF pour un montant de 400 000€.

CE QUI RESTE EN SUSPENS :

Les négociations pour l'achat de la cave coopérative par l'EPF sont aujourd'hui figées. La commune de son côté a délibéré pour prendre en considération la mise à l'étude d'un projet d'aménagement concernant les secteurs Bouyer et cave coopérative. Elle manifeste ainsi son intention d'utiliser le foncier de cette partie du village pour proposer des logements accessibles à toutes les catégories de la population (jeunes couples, personnes âgées).

LES DÉMARCHES À CONDUIRE :

Une révision générale du PLU pour modifier notamment le zonage du secteur Bouyer où devait se trouver initialement le groupe scolaire.

Odile Pernin-Vidal



NOUVELLE ÉCOLE

UN PROJET AMBITIEUX MAIS ÉCONOME

En 2017, nous comptons faire avancer le projet de la nouvelle école. Après avoir auditionné plusieurs architectes, le conseil municipal a retenu le cabinet Prohin de Nîmes. La commission scolaire s'est réunie plusieurs fois en présence de l'architecte pour travailler sur les nouveaux locaux. Aujourd'hui, le plan est finalisé. Il a été validé par les autorités académiques. Le montant hors taxes de la nouvelle école de quatre classes est estimé à **729 000 €**. Nous avons déposé des demandes de subvention auprès du département et de la Préfecture.

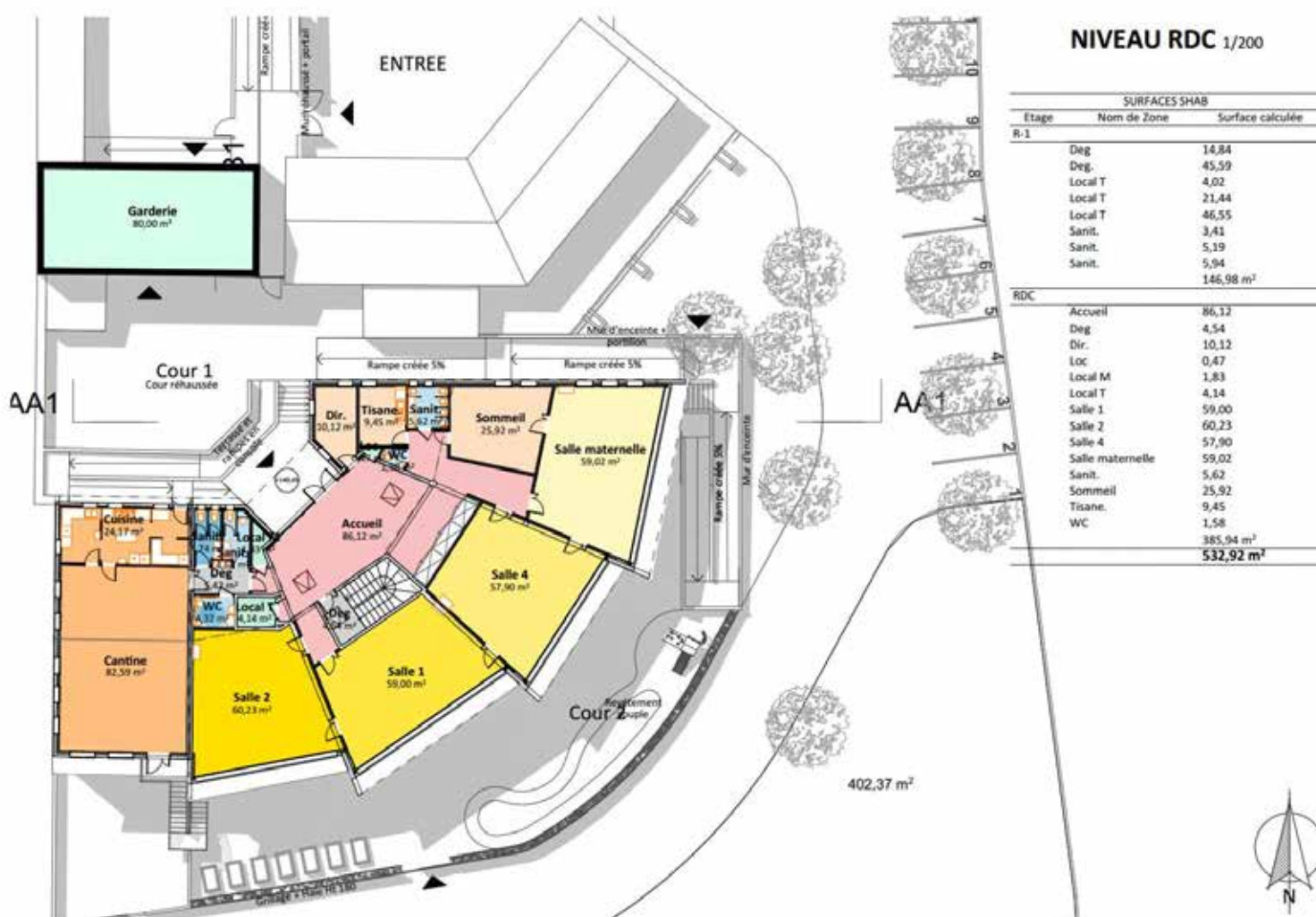
Le département s'est d'ores et déjà engagé à subventionner ce projet en 2017.

En outre, nous allons déposer un dossier pour obtenir une aide dans le cadre d'un contrat territorial porté par un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR). Nous allons solliciter également la CCPU au titre des fonds de concours.

Le choix de la commune s'est fixé sur l'emplacement des locaux scolaires actuels pour plusieurs raisons.

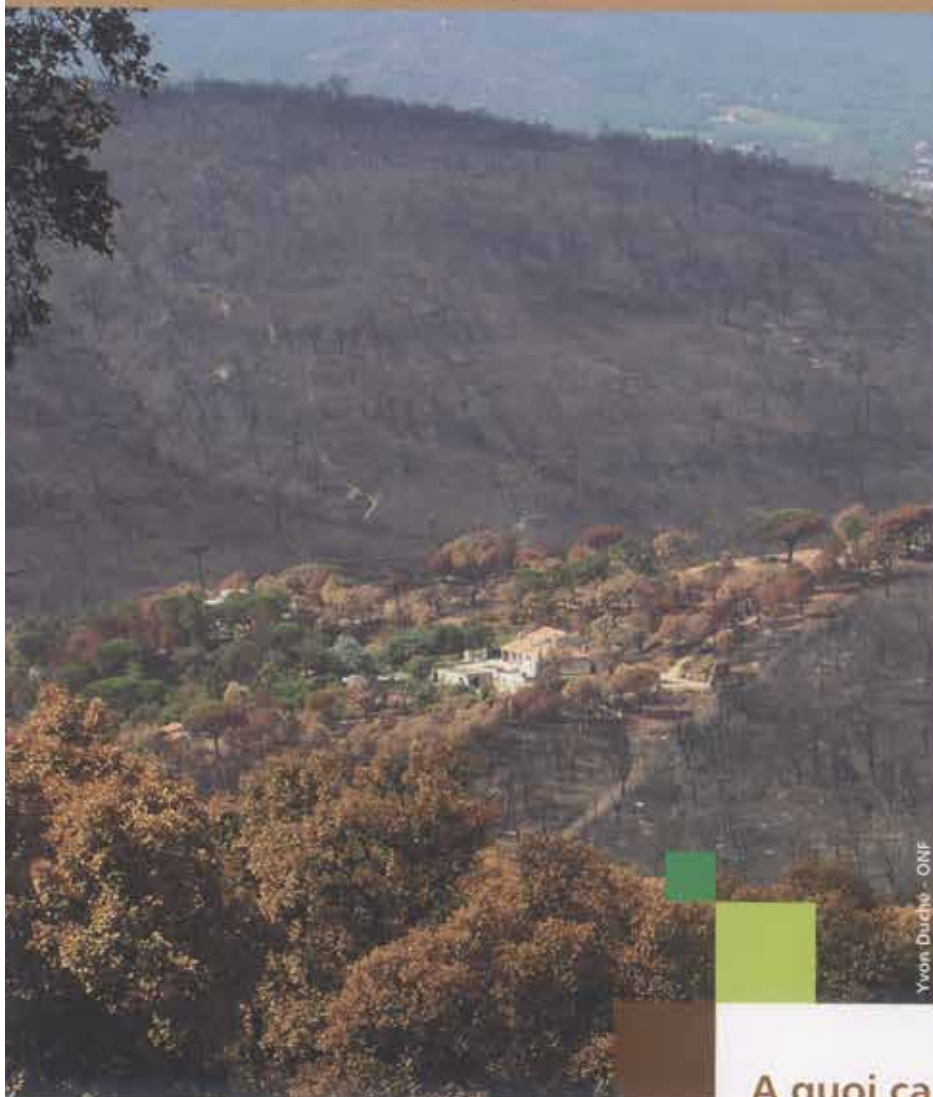
- Nous renforçons la centralité du village en plaçant cet équipement à côté de la mairie et du foyer
- Nous utilisons un foncier communal disponible et nous évitons d'empiéter sur des terres agricoles.
- Nous réduisons le montant de l'investissement en intégrant dans le projet des bâtiments existants. Le hangar communal va être rehaussé pour accueillir la cantine, le bâtiment de l'ancienne école sera transformé en garderie.

Bernard Rieu





Débroussaillage : défense contre les incendies



Qu'est-ce que c'est ?

Le débroussaillage consiste à **éliminer une partie des végétaux** d'un espace naturel, pour limiter les risques d'incendie ainsi que sa vitesse de propagation. Cette intervention est rendue **obligatoire dans certaines régions** par le **Code forestier**, notamment aux abords des constructions, terrains de camping ou de caravanning, lignes électriques et voies de circulation.

Yoda Dudin - ONF

Débroussaillage à l'épreuve de feu : la maison a été protégée par la zone débroussaillée.

Débroussaillage : défense contre les incendies

A quoi ça sert ?

Le débroussaillage limite les risques d'éclosion ou d'extension du feu et participe à une meilleure protection des ouvrages (bâtiments publics, routes...) situés à proximité d'un espace naturel. Il améliore aussi la sécurité des secours pour y accéder.

Dans certains cas, le débroussaillage permet de cloisonner les massifs forestiers pour limiter la propagation du feu. Il peut également contribuer à l'autoprotection de certains peuplements, plus résistants au feu s'ils sont débroussaillés.

Comment le mettre en œuvre ?

Dans chaque département concerné, un arrêté préfectoral fixe les modalités précises des interventions à mener. Il s'agit le plus souvent de :

- éliminer les broussailles ;
- mettre les arbres à distance les uns des autres ;
- élaguer (voir fiche *Élagage*) les arbres maintenus ;
- éliminer les résidus de coupe, végétaux morts ou dépérissants.

Les outils utilisés

L'entretien de la zone débroussaillée peut être fait manuellement (débroussailleuses et tronçonneuses) ou mécaniquement (broyeurs entraînés par un tracteur). Selon les conditions, il peut aussi être réalisé par le feu ("brûlage dirigé") ou par la dent du bétail (pastoralisme).

Le débroussaillage : une affaire communale

- La commune est responsable de la mise en sécurité des ouvrages dont elle est propriétaire (bâtiments publics, voies communales...).
- Le maire est chargé du contrôle de l'application de cette obligation par tous les propriétaires sur sa commune, et doit procéder au débroussaillage d'office en cas de carence des propriétaires.

Pour un résultat de qualité

- Profiter des travaux de débroussaillage pour créer de nouveaux paysages, en mettant en valeur les bosquets esthétiques notamment.

- La présence d'espaces ouverts et de lisières favorise la biodiversité. Mais certaines espèces (tant végétales qu'animales) peuvent être sensibles à une technique ou à une période d'exécution des travaux. Il faut donc être vigilant dans ses choix.

Meilleure période de réalisation :

La fin du printemps constitue la période idéale. Cela évite une repousse avant la période à risque. Le débroussaillage peut aussi être mis en œuvre à d'autres moments, à l'exclusion des périodes à haut risque d'incendie (fixées par arrêté préfectoral, en général toute la période estivale et certaines années, la fin de l'hiver).

Les recommandations ONF

- La vulnérabilité des habitations au feu est également influencée par le relief, la conception de l'habitation, l'organisation de ses abords (éloignement des haies, stocks de bois) et la possibilité d'intervention des secours (accès, point d'eau).
- La définition précise des opérations de débroussaillage à réaliser dépend du contexte local (réglementation départementale, foncier, peuplement...). Une analyse fine de la situation est donc indispensable avant tous travaux.

La question du prix

Le prix des travaux d'ouverture (1^{er} passage) dépendra principalement du nombre d'arbres à abattre pour parvenir à la densité réglementaire, ainsi que des possibilités de mécanisation de l'élimination des broussailles, et donc des conditions de sol et de pente.

Si les travaux d'ouverture ont été bien faits, le prix des travaux d'entretien est généralement moins élevé. La périodicité de repasse doit être soutenue, pour limiter le niveau des interventions tout en garantissant une protection efficace et le respect de la réglementation.

RECYCLERIE- RESSOURCERIE – UN PROJET DE TERRITOIRE



Succès de la réunion publique le 17 février au foyer.

Une centaine de personnes sont venues assister à la présentation du projet, des habitants du village mais aussi beaucoup de représentants d'associations et des élus. Le projet suscite intérêt et désir de collaboration, il répond manifestement à une attente sur notre territoire. Une nouvelle étape s'ouvre maintenant pour les promoteurs du projet : renforcer le petit groupe des 6 personnes investies et trouver les financements pour démarrer l'activité. La mairie de Vallabrix a proposé de mettre à disposition une partie du terrain communal jouxtant la déchèterie, la recyclerie pouvant bénéficier du tri

opéré par le SICTOMU. Si la communauté de communes s'impliquait à son tour, elle trouverait là matière à concrétiser plusieurs orientations de son projet de territoire.

COMPOSTAGE



La santé a-t-elle un prix : il semblerait que pour certains habitants non, ni pour eux ni pour leur famille, je dis cela pour ceux qui font brûler toutes sortes de déchets.

« Je lis ce qui suit et je me comporte en citoyen responsable »

J'insiste sur ce point afin de vous faire réfléchir avant de mettre l'allumette.

- « Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre rejette autant de polluants qu'un parcours de 18 000 km effectué avec une voiture essence ou 6 000 km avec une voiture diesel.
- Brûler ses végétaux à ciel ouvert produit jusqu'à 900 fois plus de particules fines qu'un trajet de 20 km jusqu'à la déchèterie. »
- cela équivaut aussi à 6 mois de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au fuel.

Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes.

« Avec près de 48 000 décès prématurés chaque année, la pollution atmosphérique est l'une des premières préoccupations environnementales des Français ». Mais pas de tous les Vallabrixois. Des solutions existent : elles passent par la valorisation sur place comme le paillage et le compostage, ou bien par la gestion collective des ces déchets.

Nous allons avoir une zone de broyage de végétaux dans la déchèterie de Vallabrix.

Si manifestement les brûlages continuent, des moyens de contrôle peuvent être mis en place : créer une police de l'environnement.

Mr le maire cherche le financement de la nouvelle école ; avec 450 € d'amende chaque fois qu'un habitant fait brûler ses déchets, cela devrait soulager la facture.

Les entreprises d'espaces verts et paysagistes

sont par ailleurs tenus d'éliminer leurs déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement et de la réglementation : par broyage sur place, par apport en déchèterie, ou par valorisation directe. Elles ne doivent pas les brûler. Je conseille de lire le code de l'environnement et la Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.

J'attends de Monsieur le Maire qu'il prenne ses responsabilités et fasse respecter les décisions gouvernementales et du préfet du Gard.

En France à Niort, le premier cimetière écologique pour un repos éternel bio.

La ville de Niort est la seule commune de France à posséder un cimetière entièrement « naturel », soucieux de l'environnement. Une initiative originale qui pourrait rapidement se développer dans l'Hexagone.

La communauté des communes de Niort propose aussi depuis de nombreuses années le compost gratuit.

TRI SÉLECTIF

INTERDICTION DES SACS EN PLASTIQUE DEPUIS LE 1ER JANVIER 2017

Votre bac marron des RésTE (résidus des tris effectués) ne vous convient plus, trop petit ou trop grand par rapport au nombre de personnes vivant dans votre logement, vous appelez le N° AZUR (0 810 443 629), ou téléchargez la demande en allant sur le site : sictomu.org.fr, puis sur la page d'accueil en haut à droite cliquez sur « mon bac » et ensuite vous avez dans un cadre bleu l'accès à « demande de bac »

Je rappelle que l'on est facturé par rapport au foncier bâti et non à la taille du bac.

Encore de nombreux dépôts sauvages aux pieds des colonnes : un geste simple pour un carton qui ne rentre pas dans la colonne, il suffit de le découper, plier ou piétiner, en aucun cas il ne doit être déposé sur le sol car l'agent du Sictomu n'a pas le droit de ramasser les déchets.

Ces dépôts sauvages sont verbalisables jusqu'à 450 € et si le contrevenant est en véhicule l'amende peut être de 1 500 € et confiscation du véhicule.

Très prochainement la nouvelle déchèterie sera inaugurée et j'espère que Vallabrix sera un village modèle en environnement.

**Contact : pour le compostage et le tri sélectif :
DEPASSE Hervé au 04 66 03 18 24
Ou Mèl : joethdps@sfr.fr**

CLUB NATURE

Nous continuons depuis 2007 nos balades sur les chemins de Vallabrix et quelquefois des communes voisines.

C'est le deuxième dimanche de chaque mois ainsi que pendant les vacances.

Nous observons la nature de 9 h à 11 h avec des pauses fréquentes pour une plante, un insecte, un oiseau, un arbre, un nid, une fleur, une recherche dans un livreet des photos.

Un groupe de quelques personnes s'est réuni le jeudi 1^{er} décembre pour soumettre des idées pour la protection de la nature.

Ces idées pourraient être proposées aux élus afin de mettre en place des actions à mener pour une meilleure préservation des espaces naturels.

Depuis le 1^{er} Janvier 2017 les pesticides sont interdits dans tout espace public.

Une réunion a eu comme thème « les jachères fleuries » et s'est tenue au foyer le jeudi 16 février.

Toute personne compétente ou pas mais qui respecte la nature peut se joindre à ce groupe.

PROGRAMME DES BALADES 2017

- 12/02 balade en collaboration avec atelier d'écriture
« donnons la parole aux plantes »
- 12/03 visite du potager
- 09/04 balade le long du Gardon
- 14/05 balade « oiseaux » à La Capelle
- 11/06 balade anniversaire vallée de l'Eure
- 9/07 Plantes médicinales
- 13/08 Balade dans le bois de Vallabrix
- 10/09 « cherchons la petite bête »
- 08/10 champignons ou nichoirs
- 12/11 « couleurs de la nature » avec le club photo
- 10/12 20h à 22h. Balade nocturne suivie d'un vin chaud

Notre devise : comme le dit Nicolas Hulot

**« L'émerveillement est le premier pas vers le respect,
le second est la connaissance ».**

Nous aimerions ajouter que celle-ci augmente l'émerveillement !

Pour tous renseignements :

Contacts :

DEPASSE Hervé 04 66 03 18 24 ou : joethdps@sfr.fr

BETEILLE André 04 11 83 24 39 ou: abeteille@neuf.fr

GREER Yvan 04 66 37 35 53 ou: greerlibbrecht@hotmail.com

Cucubale à baies

AUTRES NOMS : cucubale couchée, cucubale paresseuse, bec d'oiseau, coulichon.

Plante herbacée vivace, d'un vert jaunâtre 50cm en moyenne

Ses longues tiges souples ; aux feuilles molles, ovales et pointues, s'appuient sur les plantes voisines.

Ses fleurs aux pétales blanc-verdâtre très écartées et penchées font place en automne aux fruits noirs, luisants, arrondis, creux, à trois loges, sans pulpe, contenant de nombreuses graines lisses.

Sous chaque fruit, les sépales écartés forment une coupe étoilée.

Floraison Juillet-septembre.

Elle ne pousse pas en altitude. Elle aime les endroits humides, les bois frais. Elle n'est pas comestible pour la raison simple que, enlevées la peau et les graines, il n'y a rien à manger ! Plante qui n'est bonne à rien.



Mante-Religieuse

Insecte utile et protégé en ile de France.

La mante religieuse est un insecte diurne de 6 à 8 centimètres de long.

Elle se nourrit d'insectes vivants qu'elle attrape avec ses pattes avant et immobilise en dévorant parfois d'abord la tête puis le reste du corps jusqu'à l'extrémité de l'abdomen. Il arrive parfois que le mâle soit dévoré.

Ses proies sont généralement d'autres insectes comme des punaises criquets, sauterelles, papillons, abeilles, mouches...

C'est en mai-juin que les larves émergent et se nourrissent d'insectes, toutes les larves quittent le nid ensemble.

Elles muent en moyenne 7 à 8 fois.

La femelle fabrique une douzaine de cocons durant l'été.

L'accouplement peut durer de 1 à 3 heures. Les œufs sont pondus en septembre octobre dans ce cocon : une oothèque, elle peut pondre de 50 à 400 œufs dans chaque oothèque.

Elle ne vit que quelques mois puisqu'avant l'hiver tous les adultes meurent.

Sa tête est articulée sur 180°, elle a deux yeux composés à facettes et trois yeux simples.

Lorsque que l'on était enfant on nous disait de mettre une oothèque dans sa poche pour ne pas avoir mal aux dents. On en trouve souvent sous des pierres.



COMMISSION CULTURELLE

LE JEUDI 2 MARS 20H À LA MÉDIATHÈQUE

Nous vous invitons à la 1ère réunion de la Commission Culturelle vallabrixoise

Initiée par la Mairie, elle a pour objet de favoriser les échanges entre les associations du village et de créer une dynamique locale inter-associative.

Cette commission a aussi pour vocation d'entraîner le village dans l'effervescence culturelle intercommunale, en organisant et en invitant des événements.

Elle n'a pas pour vocation de se substituer aux initiatives des différentes associations actives à Vallabrix.

La Fenêtre à Meneaux se propose de coordonner cette Commission Culturelle en convention avec la Mairie qui apportera son soutien.

Elle sera composée:

- de membres de toutes les associations qui souhaitent y participer
- et de tous les particuliers qui veulent contribuer à la vie culturelle du village.

En espérant vous retrouver nombreux...

AGENDA DES ASSOCIATIONS

SPORTS ET LOISIRS

01.04 : concert de la chorale de Vallabrix

23.04 : vide grenier

24.06 : assemblée générale

COMITÉ DES FÊTES

25.05 : journée taurine

26.08 : fête votive

VITAE

23.02 :

assemblée générale et à 20h présentation du projet de PNR

07.05 : troc aux plantes

ABRIX BAR

Mai :

présentation de la compagnie des Quincailliers

22.07 :

journée dégustation de vins natures «BIM!»

27.07 : festival cinéma belge

Août : les Quincailliers sont là !

CLUB NATURE

chaque 2ème dimanche du mois : balade nature

11.06 : les 10 ans du Club Nature à la vallée de l'Eure

APE

28.02 : goûter

31.03 : soirée printanière années 80

14.05 : journée champêtre à Belvezet

23.06 : fête des écoles

MANIFESTATIONS INTER-ASSOCIATIVES

23.03 : APE - Fenêtre à meneaux

Soirée animée par «l'école des parents» : les effets des écrans au sein de la famille

27.04 : APE – Fenêtre à Meneaux

Soirée animée par « l'école des parents » : les réseaux sociaux et les portables

5 et 6.05 : Fenêtre à Meneaux – Abrix bar - APE
Journées Poézik

21.05 : APE – Sports et Loisirs

Balade familiale avec pique-nique

25.06 : Fenêtre à Meneaux – Vitae – Abrix Bar
le m'ART'athon des arts

*Anna Capovilla
pour la Fenêtre à Meneaux.*

MÉDIATHÈQUE

LA RENAISSANCE

Depuis septembre, nous avons accueilli de nouveaux lecteurs. 101 cartes lecteurs ont été éditées. L'informatisation facilite la saisie des retours et des prêts. Cela permet de mieux accueillir le public et le conseiller.

De nouveaux bénévoles se sont joints à nous pour assurer les permanences et le travail de gestion de la médiathèque.

En novembre nous avons terminé les achats pour utiliser la subvention de la mairie. Venez découvrir ces nouvelles acquisitions qui nous l'espérons vous intéresseront.

Vous pouvez également nous faire part de vos desiderata pour les commandes du mois de mai.

Le fonds devient de plus en plus copieux : plus de 3000 livres, 150 DVD.

Vous trouverez des romans, des BD, quelques périodiques, des documentaires (enfants, ados, adultes). Pour les DVD des films, des documentaires (jeunesse et adulte).

La direction du livre et de la lecture du Département (DLL) nous soutient par le passage du bibliobus 3 fois dans l'année et la malle DVD 4 fois dans l'année. Vous pouvez profiter de ces documents et même nous faire part de vos envies. En effet, il est toujours possible de réserver des livres. Nous les retrouvons dans le bibliobus.

Horaires d'ouverture :

lundi, mercredi, vendredi de 17h à 19h

lundi de 17h à 19h durant les vacances scolaires

Toute l'équipe de bénévoles vous souhaite plein de plaisir autour de la lecture.

Anna, Anne, Anne-Marie, Béatrice, Hélène, Marie-Hélène, Martine, Maryse, Michèle, Michelle, Mireille, Odile, Régine, Sylvie, Uralka.

LA FENÊTRE

À MENEAUX

L'association assure la gestion de la Médiathèque par délégation de la Mairie.

Elle vous propose des Clubs ou ateliers ouverts à tous avec une cotisation de 10 € pour l'adhésion annuelle. Les ateliers et clubs sont gratuits pour les enfants.

A tout moment vous pouvez participer, à la Médiathèque entrée Nord :

- Club Cinéma : le 2ème mardi du mois à 20h30
- Atelier Méthodologie : 2 mercredis après-midi par mois. S'adresse aux collégiens et lycéens.
- Atelier d'écriture : le 3ème mardi du mois à 18h

DES EXPOSITIONS D'ARTISTES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Février : Carnets de voyage de Claude Auroy



Nous cherchons des personnes intéressées pour exposer à la Médiathèque. Si vous créez ou si une de vos connaissances crée, vous pouvez nous en faire part.

DES CONFÉRENCES :

Avec l'APE (association des parents d'élèves), nous proposons 2 rencontres avec « L'école des parents » sur des questions que vous vous posez :

- Les écrans et les apprentissages le 23 mars 2017 au foyer à 20h
- Les réseaux sociaux et les portables le 27 avril 2017 au foyer à 20h

Pour permettre toutes ces animations vous pouvez aussi nous soutenir en adhérant à l'association.

Marie-Hélène Vaux

L'APE

L'APE a élu en octobre un nouveau bureau avec Sophie BLANCAL comme Présidente, Nawal SOURO au poste de Trésorière, Julie COUDERC en tant que Secrétaire et Virginie EL BRAZI, Maité APAOLAZA et Muriel ROZIER en membres actifs. Cette équipe est prête à s'investir pour organiser des moments festifs et conviviaux.

Cette année encore, l'APE aura à cœur de proposer des manifestations qui réjouiront petits et grands et qui permettront de financer les activités et sorties des trois classes de l'école.

Le 25 novembre, nous avons organisé la soirée automnale où nous avons pu partager soupes et tartes de saison et profiter d'une ambiance chaleureuse.

Le 13 décembre, les enfants de maternelle ont visionné « Le Noël de la petite taupe » et les enfants du cycle 2 et 3 ont assisté à la projection du « Pôle express ».

Le 16 décembre, le Père Noël est venu apporter des cadeaux aux trois classes lors du goûter traditionnel. Les nombreux parents, invités à venir partager ce moment, ont pu se laisser bercer par les mélodies de Noël chantées par leurs enfants.

Le 15 janvier à St Hippolyte de Montaigu, nous nous sommes retrouvés pour fêter la nouvelle année en partageant la Galette des Rois et un moment récréatif autour de jeux de société.

Nous espérons vous retrouver lors des manifestations à venir :

Conférence en partenariat avec « La fenêtre à Meneaux » sur le thème « Nos enfants et les écrans »

Le Carnaval le mardi 28 février où nous proposerons un défilé avec M. Carnaval

Une soirée printanière le vendredi 31 mars

Une journée champêtre le dimanche 14 mai à Belvezet

La fête de l'école le vendredi 23 juin à Vallabrix

Nous vous remercions du soutien que vous nous apportez et nous vous attendons très nombreux lors de nos prochaines manifestations.

Le bureau APE



Les enfants de l'école découvrent le centre équestre de Vallabrix, dans le cadre des TAPS

ASSOCIATION SPORTS & LOISIRS

EN CE DÉBUT D'ANNÉE PRENEZ DE BONNES RÉOLUTIONS : MAINTENEZ VOTRE FORME, AÉREZ VOTRE ESPRIT EN NOUS REJOIGNANT ET EN PARTICIPANT À NOS ACTIVITÉS.

Renseignez vous à : vallabrixsportsloisirs@laposte.net

Notre association qui a 19 ans rayonne dans toute la région.

Nous comptons aujourd'hui 106 adhérents dont 40 Vallabrixiens.

Nous souhaiterions avoir par la suite plus de personnes de notre village, les activités étant à portée de main alors que certains adhérents viennent de loin.

Cette année le Tai-chi a débuté le mercredi et 4 personnes le pratiquent.

La Zumba a repris mais l'effectif est restreint à 8.

La gymnastique continue avec 11 adhérentes.

La Photo poursuit aussi avec 4 personnes.

Le Yoga avec 13 pratiquants se maintient.

Le Pilates garde ses habituées au nombre de 14.

La chorale avec 13 aurait besoin de deux trois personnes supplémentaires.

Pour la danse tout se passe bien avec une vingtaine de danseurs aussi bien le lundi que le mercredi.

Pour finir nous randonnons le dernier dimanche du mois avec en moyenne une douzaine de marcheurs sur 17 inscrits.

Nous avons notamment participé au Téléthon à Uzès avec 12 randonneurs sur les 33 de l'Uzège.

Le 27 novembre nous avons organisé notre marché de Noël qui a eu beaucoup de succès.

Le père Noël était au rendez-vous en distribuant des friandises aux petits et grands enfants.

Pour nos adhérents et leurs amis nous organisons au cours de chaque trimestre une soirée dansante.

Notre vide-greniers aura lieu le Dimanche 23 Avril.

Hervé Depasse



FESTIVITÉS

REPAS DE NOËL À LA CANTINE

Le jeudi 15 décembre, 80 personnes étaient réunies au foyer pour le repas de Noël de la cantine de l'école. Les grands-parents, les membres du club la Vallabrixoise, les élus des trois villages ont partagé un moment de convivialité avec les enfants de l'école.

Je remercie Virgine El Braz, Sylvie Faure, Aurélie Platon et Sylviane Magro pour avoir proposé et mis en oeuvre ce projet et pour la qualité de leur travail auprès des enfants de l'école.

Bernard Rieu



REPAS DES AÎNÉS, DES RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS, DES PERSONNELS ET DES ÉLUS

Le foyer est très animé ce samedi 18 février où 80 personnes du village partagent un repas servi par le traiteur de Montaren « Aux délices des recettes d'antan ». Une occasion de se voir et de se parler qui n'est pas si fréquente, même dans un village de 414 habitants. Le maire a accueilli les convives en rappelant l'engagement des bénévoles et des personnels municipaux au service de la collectivité.

Pour celles et ceux qui n'ont pu se déplacer, le repas a été porté à domicile par les élus.



Au moment du dessert, on applaudit les choristes du village qui interprètent quelques chansons de leur répertoire.

CLUB LA VALLABRIXOISE - LES AÎNÉS RURAUX

En cette nouvelle année, les activités ont repris tous les mardis après midi à partir de 14h30, jeux de société, jeux de cartes, goûter.

Un petit loto a lieu tous les derniers mardis du mois.

Le bureau

COMITÉ DES FÊTES



Le bilan de l'année 2016 est positif sur toutes les manifestations organisées par l'association :

- En janvier, le loto nous a permis de renouer avec la tradition.
- La fête Taurine du 5 Mai s'est déroulée dans une bonne ambiance avec le concours de manades de la Clastre, du Moutet et d'attrapaires. Les grillades servies aux habitants et amis ont connu un vif succès.
- Notre participation le 13 mai au « Temps des cerises » et le 18 juillet « Festival du cinéma Belges », où nous avons vendu des frites et des saucisses grillées.
- La Fête Votive des 26 et 27 août, a bénéficié d'un beau temps et nous avons souhaité l'installer au cœur du village. De nombreux forains étaient au rendez-vous, mais la population était moins présente par rapport aux années précédentes.

Dans l'ensemble, tout s'est bien passé et les participants étaient contents des organisateurs qui n'ont pas ménagé leur temps et la décoration pour le plaisir des autres.

Nous donnons rendez-vous à la population le vendredi 24 février à 20 h 30 au foyer pour la présentation de l'assemblée générale avec bilan d'activités et financier.

Nous avons besoin de bénévoles pour préparer les prochaines festivités. Nous comptons sur toutes les bonnes volontés. Le verre de l'amitié sera offert.

Frédéric DEPASSE
et l'ensemble du Comité des Fêtes

L'ÉTRIER DE L'UZÈGE

La saison de concours avait déjà bien commencé pour les cavaliers de l'Étrier de l'Uzège et les résultats continuent d'être présents : le club participe à 2 concours par mois.

LE 27 NOVEMBRE À DOMICILE

Lisa Riviere et Neige SF prépa 50
Lili Mylonas et Nanou SF 4^{ème} club 4 et SF 6^{ème} de la club 3,
Léonie Fekete Popeye SF club 4,
Emma Mylonas Picka SF 2^{ème} club 3 et 7^{ème} club 2,
Roland Huon et Onstance SF 6^{ème} club 3,
Sophie Rome et A'quiva SF 3^{ème} club 1 et 2^{ème} en club élite
Romy Gomez et Ultime SF 4^{ème} poney 3 et 1^{ère} en poney 2,
Loan Chrisostome et Vanga 3^{ème} en poney 3,
Capucine Lafay et Neige 1^{ère} en poney 4 et 1^{ère} en poney 3

LE 04 DÉCEMBRE A ST PAUL 3 CHATEAUX

Lili Mylonas et Nanou 3^{ème} de la club 4,
Romy Gomez et Ultime 2^{ème} de la Poney 3,
Emma Mylonas et Nurejew 10^{ème} de la club 2,
Sophie Rome et A'quiva 8^{ème} de la club 1

LE 19 DÉCEMBRE AU CENTAURE À NÎMES

Loan Chrisostome et Vanga sans faute dans la poney 2 et également sans faute 6^{ème} de la poney 3, Romy Gomez et Ultime 3^{ème} de la poney 3 et de la poney 2

LE 22 JANVIER AU GRAND MAS D'ASSAS À NÎMES

Romy Gomez sans faute dans la poney 1, Inès Monchecourt et hyperbole sans faute 6^{ème} de la club 2 et 4^{ème} de la club 1.

LE 29 JANVIER les élèves jouaient à domicile À L'ÉTRIER DE L'UZÈGE :

Sophie et Brice sont sans faute dans la prépa 50,
Lili Mylonas et Nanou sans faute dans la prépa 50 et 1^{ère} de la club 4,
Romy Gomez et Ultime sont 4^{ème} de la poney 2 et 3^{ème} de la poney 1,
Capucine Lafay et Neige sont 1^{ère} de la club 3,
Inès Monchecourt et hyperbole sont 3^{ème} de la club 2,
Roland Huon et Onstance sont 6^{ème} de la club 2,
Sophie Rome et A'quiva sont 4^{ème} de la club 1 et 3^{ème} de la club élite.

LE 05 FÉVRIER le club participait au concours au Centre équestre des costières à Nîmes :

Inès Monchecourt et hyperbole sont 5^{ème} de la club 1,
Sophie Rome et A'quiva sont 3^{ème} de la club 1 et 1^{ère} de la club élite.

PROCHAIN CONCOURS AU CLUB LE DIMANCHE 12 MARS : BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

Le centre équestre organise également des stages et des balades durant les vacances scolaires ou sur demande.

Infos: 06 71 10 37 37

Margot Atlan



ATELIER D'ÉCRITURE



source photo : www.flickr.com

L'atelier d'écriture a démarré en septembre et a rapidement pris son essor. Il poursuit son bonhomme de chemin à raison d'une séance par mois (le troisième mardi), avec une participation d'une demi-douzaine de participant(e)s en moyenne.

Mais qu'est un atelier d'écriture ?

Atelier d'écriture désigne généralement un lieu coopératif consacré à l'écriture qui, à la fois, suscite et sollicite la créativité des participants, en particulier au moyen de «contraintes» artistiques volontaires proposées au groupe par l'animateur.

L'atelier d'écriture c'est :

- un lieu où l'on écrit d'abord pour le plaisir d'écrire, pour le bonheur de s'exprimer
- un lieu de création ouvert à toute personne animée par le désir d'écrire
- un lieu où les relations entre les participants, au travers de l'écriture, sont fortes, empreintes d'ouverture et de bienveillance
- un lieu où se retrouvent des personnes ayant envie de jouer avec les mots

C'est le plaisir de :

- partager des mots autour de l'écriture et de la lecture
- créer des textes courts dans un laps de temps défini, en suivant le thème imposé par l'animateur
- donner libre cours à son imagination
- découvrir des œuvres littéraires et artistiques

Alors si vous souhaitez vivre un moment de partage dans le plaisir ou de plaisir dans le partage, rejoignez-nous le troisième mardi du mois, à 18h, à la médiathèque de Vallabrix, avec quelques feuilles (ou cahier) et votre stylo préféré. C'est gratuit, moyennant une cotisation annuelle à l'association de 10 €. Aucune assiduité n'est exigée...

Pour des renseignements :

Michèle Cruypenynck 06 95 63 37 12